

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2023 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET PRIVÉS

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, M. Pierre Deslauriers, greffier de la Ville de Matagami :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 avril 2023, le conseil municipal de la Ville de Matagami a adopté le règlement portant le numéro 387-2023;

QUE le règlement 387-2023 vise notamment à assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la ville de Matagami;

QUE ce nouveau règlement remplace le règlement 252-96 concernant le même sujet;

QUE ce règlement entre en vigueur le 12 avril 2023, jour de sa publication;

QU'une copie de ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à [www.matagami.com](http://www.matagami.com) ou, en personne, aux heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville.

**DONNÉ à Matagami, ce douzième jour d'avril de l'année deux mille vingt-trois.**

---

Pierre Deslauriers, OMA, greffier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre Deslauriers, greffier de la Ville de Matagami, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de la municipalité et sur le site Internet [www.matagami.com](http://www.matagami.com) le 12 avril 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 avril 2023.

---

Pierre Deslauriers, OMA, greffier